



# Les auteurs de la fausse alerte parisienne risquent deux ans de prison

— Un adolescent de 16 ans a été arrêté hier. Il est soupçonné d'être l'un des auteurs de la fausse alerte qui a déclenché une opération antiterroriste samedi à Paris.

— Il pourrait s'agir d'adeptes du « swatting », une pratique qui consiste à pousser les forces de police à intervenir.

Après la fausse alerte de samedi, qui a déclenché pour rien une vaste opération antiterroriste à Paris, l'enquête n'a pas traîné. Un adolescent de 16 ans a été arrêté hier dans le département de la Marne et placé en garde à vue. Il est soupçonné d'être l'un des auteurs de ce qui est considéré par les enquêteurs comme un « acte malveillant », à savoir un coup de fil qui a mis en émoi une partie de la capitale dans un climat marqué par la crainte d'attaques terroristes. Un second adolescent était également recherché.

Tout a commencé le 17 septembre peu avant 16 heures. Un appel à la préfecture, via le 17, déclenche une forte mobilisation policière et la mise en œuvre de l'ap-

plication gouvernementale SAIP (système d'alerte et d'information des populations), créée pour prévenir le public en cas d'attentat. Il est question d'une prise d'otages dans l'église Saint-Leu-Saint-Gilles, située dans le 1<sup>er</sup> arrondissement parisien. Vérification faite, l'alerte se révèle fausse.

*« La particularité de ces actes est qu'on ne recherche pas la discréetion. On cherche à communiquer et faire parler de soi, et on s'expose à être retrouvé. »*

Le ministère de l'intérieur dénonce ensuite rapidement « des comportements totalement irresponsables », alors que le parquet ouvre une enquête pour « dénonciation de crime imaginaire » et « divulgation de fausses informations afin de faire croire à une destruction dangereuse ». Cette très mauvaise blague pourrait être née dans le cerveau d'adeptes du « swatting » – un nom dérivé de Swat, une unité de police américaine d'élite –, qui consiste à provoquer l'intervention des forces de l'ordre au domicile de quelqu'un.

La pratique est d'abord apparue aux États-Unis dans le milieu des amateurs de jeux vidéo en ligne. En usurpant un numéro de téléphone, certains parviennent à se faire passer pour un autre joueur qui est censé dénoncer son propre crime à la police. « Il n'est pas nécessaire d'avoir une technologie développée ni des serveurs cryptés pour y parvenir », explique Nicolas Arpagian, auteur de *La Cybersécurité* (1). On trouve sur Internet des applications qui permettent de le faire, mais aussi de modifier le ton de sa voix. Elles sont présentées comme des « applis » pour faire des farces. »

En France, le procédé a été mis en œuvre par le hacker franco-israélien Ulcan, qui s'en est pris à des journalistes de *Rue89*. Contactés par la rédaction de *L'Obs*, qui a retrouvé leurs traces via les réseaux sociaux, les responsables présumés de la fausse alerte de samedi n'ont d'ailleurs pas caché leur admiration pour ce personnage sulfureux. Ils n'ont pas non plus manqué de commenter leur fait d'armes sur Facebook. « On a fait ça pour le buzz », a expliqué l'un d'entre eux. « La particularité de ces actes est qu'on ne recherche pas la discréetion », reprend Nicolas Arpagian. *On cherche à communiquer et faire parler de soi, et on s'expose à être retrouvé. »*

Les « plaisantins » risquent gros. Le 1<sup>er</sup> juillet dernier, un jeune homme de 22 ans a été condamné à deux ans de prison ferme, la peine maximale prévue dans ce genre d'affaire. Il était accusé d'avoir envoyé des agents de la brigade anticriminalité chez un passionné de jeux vidéo, en février 2015 à Charenton-le-Pont (Val-de-Marne). Ce joueur, qui était supposé avoir poignardé sa compagne, s'était retrouvé brutalement menotté devant sa webcam et les images de son interpellation ont circulé sur le Net.

Il avait fallu huit mois aux enquêteurs pour retrouver l'auteur du canular. Ses deux complices ont, de leur côté, écoper respectivement de dix-huit mois de prison ferme et de six mois avec sursis. En revanche, il a suffi d'une grosse semaine pour arrêter un adolescent girondin de 18 ans soupçonné d'avoir lancé de fausses alertes à la bombe dans plusieurs lycées de la région de Bordeaux à la rentrée. Lui aussi est passible de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.

**Pascal Charrier**

(1) Coll. « Que sais-je ? », Éd. PUF